



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SST

Sauveteur Secouriste du Travail



Objectifs :

Former les participants au sauvetage secourisme du travail afin qu'ils soient capables d'intervenir face à une situation d'accident, en fonction des risques présents dans leur entreprise et qu'ils deviennent auxiliaire de prévention.

Participants :

Salariés d'entreprises adhérant à AST25 comprenant moins de 20 salariés.

Pour la formation initiale : accessible sans pré-requis.

Pour le maintien et actualisation des compétences : être titulaire du certificat SST.

Effectifs : 5 personnes minimum/10 personnes maximum. Les participants pouvant faire partie de plusieurs entreprises.

Programme : (selon le document de référence V5.08/2016 et le guide des données techniques et conduites à tenir v1.04/2014 de l'INRS)

Chapitres abordés selon le référentiel de formation :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

1/ Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention

2/ Etre capable de réaliser une protection adaptée

3/ Etre capable d'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat

à obtenir

4/ Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

5/ Etre capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

6/ Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

7/ Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

8/ Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situations(s) dangereuse(s) repérée(s)

Formation essentiellement pratique (plan d'intervention, mannequins, défibrillateur de formation, mises en situation...).

Certificat

Un certificat SST Sauveteur Secouriste du Travail est délivré à chaque candidat ayant fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur, valable 24 mois.

Avant la fin de la validité du certificat, le SST devra suivre une session de MAC « maintien et actualisation des compétences », de 7heures, pour prolonger celui-ci de 24 mois.

Durée et périodicité

Formation initiale : 14heures minimum de formation, réparties sur 2 jours consécutifs.

MAC : 7heures sur une journée.

Lieu

Salle mise à disposition par l'entreprise ou par AST25 ; à convenir lors du conventionnement.

Formateur

Moniteur/monitrice d'AST25, formé(e) et agréé(e) par l'INRS.

Contacts : le médecin du travail de l'entreprise.

AST25 5A rue Victor Sellier 25041 BESANCON Cedex

Tel : 03 81 47 79 33- Fax : 03 81 50 74 97- Mail : secretariat.peip@ast25.fr